

COURCELLES LE COMTE



Bulletin d'information




VOTRE AGENDA DE FEVRIER 2020 :

Tous les mercredis (16h30-19h)
Tous les mercredis

Bibliothèque
Club Détente

DATES A RETENIR :

MAIRIE

 09.62.56.66.92 / Fax : 03.21.73.98.52

 mairie.courcelleslecomte@wanadoo.fr

le Secrétariat de Mairie est ouvert

le mardi de 15h00 à 17h00
le vendredi de 17h00 à 19h00

* Cérémonie de vœux :



Madame TRABOUILLET Sylvie a reçu le diplôme de médaille du travail Grand Or pour 40 années de travail lors de la cérémonie des vœux.

A L'ECOLE

* **Les menus de la cantine** : Pour s'inscrire à la cantine, prévenir Annick LARDIER le plus vite possible, au plus tard la veille à 9 heures (tél : 06.75.98.10.00). **ATTENTION** : Il n'y a pas d'inscription le mercredi ni le week-end. Il faut donc inscrire vos enfants le mardi avant 9 Heures pour le jeudi et le vendredi avant 9 Heures pour le lundi !

Lys Restauration rue du Riez d'Elbecq ZI Roubaix Est 59390 LYS-LEZ-LANNOY
(03.20.66.12.12) www.api-restauration.com.

Lundi 3	Céleri râpé vinaigrette au fromage blanc Bolognaise de bœuf Coquillettes Fromage râpé Fruit	Mardi 4	Menu végétarien Taboulé Nugget's de blé Epinards à la béchamel Pommes de terre vapeur Ile flottante
Mercredi 5	Friand fromage Sauté de bœuf au paprika Pommes de terre noisettes Fruit de saison		
Jeudi 6	Soupe de tomates Chipolatas Lentilles aux carottes Yaourt aromatisé	Vendredi 7	Chandeleur Macédoine de légumes Filet de hoki sauce aurore Riz pilaf Crêpe sucrée
Lundi 10	Potage poireaux et pommes de terre Rôti de dinde provençale Semoule Compote pomme-poire	Mardi 11	Terrine de campagne Filet de poisson meunière sauce tartare Haricots verts Pommes de terre vapeur Fruit

Mercredi 12	Céleri vinaigrette Haché de veau sauce champignons Purée de légumes Yaourt		
Jeudi 13	Betteraves vinaigrette Saucisse de Strasbourg sauce dijonnaise Chou de Bruxelles aux oignons Pommes de terre rissolées Flan chocolat	Vendredi 14	Menu végétarien Pizza napolitaine Omelette fraîche sauce barbecue Spaghettis Emmental râpé Fruit de saison
Vacances d'hiver du samedi 15 février 2020 au lundi 02 mars 2020 (matin)			

VIE PAROISSIALE

* Horaires des messes :

	1 ^{er} / 2 février	8 / 9 février	15 / 16 février	22 / 23 février	26 février (mercredi des Cendres)	29 février / 1 ^{er} mars
Ayette				10h		
Boiry-Sainte-Rictrude			10h			
Boisleux-Au-Mont				18h		
Boyelles						10h
Bucquoy	10h (B)					18h
Courcelles-le-Comte						
Douchy-Les-Ayette		18h				
Ervillers		10h				
Ficheux					19h	
Gomiécourt			18h			
Hamelincourt					15h	
Moyenneville	18h					

(B) : Baptême (GP) : Graines de paroles (M) : Mariage

Chaque 1^{er} dimanche du mois, la messe est dite aux intentions des défunts de la paroisse.

Permanence de la Paroisse : mardi et mercredi de 15 à 17 heures.

Nb : Pour toute demande de baptême et mariage, s'adresser à :

- 1) La Maison de la Paroisse, à Bucquoy, aux heures de permanence
- 2) Le dimanche où l'église est ouverte par beau temps

Maison de la Paroisse 9 rue d'en Haut 62116 – BUCQUOY (☎ : 03.21.59.33.05)

Repas-partage le vendredi 20 mars 2020 à partir de 19h à la salle des fêtes de Bucquoy.

Messe de « rassemblement » le dimanche 29 mars 2020 à 10h à Neuville Vitasse.

INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-ARTOIS :

* **Déchetterie de Bucquoy : Période hivernale** comprise entre le 25 octobre et le 31 mars :

Lundi de 9 h 00 à 12 H 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi de 9 h 00 à 12 H 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Dimanche de 9 h 00 à 12 h 30
Fermeture les jours fériés

* **Ramassage des ordures ménagères :**

- Tous les '**Lundis**': Poubelles grises
- Un **Vendredi sur deux** : Poubelles jaunes
- **Les poubelles jaunes** ne doivent contenir que des **déchets recyclables** (papiers, cartons, bouteilles d'eau, flacons, bidons, briques, boîtes alu...)

⇒ **ATTENTION !** Le ramassage des poubelles **jaunes** a lieu toutes les **deux semaines** :

Le ramassage aura lieu les vendredi 07 et 21 février 2020

Une collecte gratuite des **encombrants** est prévue sur RDV **le mercredi 05 février 2020** (s'inscrire au préalable au 08.00.62.10.62 au plus tard le vendredi précédent (soit pour le vendredi 31 janvier 2020).

Syndicat Mixte Artois Valorisation 11 rue Volta ZI Est 62217 Tilloy-lès-Mofflaines
03.21.16.00.02 08 00 62 10 62 Fax 03.21.16.01.00

AVIS

* **Compteurs d'eau** : Pensez à protéger votre compteur d'eau contre le gel, en maintenir l'accessibilité, surveillez son bon fonctionnement et vérifiez le robinet se trouvant avant votre compteur, il vous permet de couper l'eau de votre domicile afin d'effectuer des travaux.

* **Gestion de l'hiver** : Le déneigement des trottoirs et des fils d'eau est à la charge des riverains, qu'ils soient propriétaires ou locataires. **Votre responsabilité peut être engagée.** Il est demandé à chacun d'éviter l'écoulement des eaux dans les rues, particulièrement pendant la période hivernale.

Nous remercions les citoyens qui, pendant l'épisode neigeux, nettoient les caniveaux et les trottoirs devant leur propriété.

* **Les nouveaux habitants** arrivant à Courcelles sont priés de se faire connaître rapidement à la mairie aux heures d'ouverture. Si vous quittez la commune, signalez-le également, vous faciliterez ainsi le travail administratif. Pour les relevés d'eau, se mettre en rapport avec Véolia ☎0810 108 801 – 24h/24 – 7j/7

* **Recensement militaire** : Les jeunes né(e)s en Janvier-Février-Mars 2004 (garçons et filles) doivent venir se faire recenser en mairie, munis du livret de famille.

* **Obtention d'une carte d'identité** : Depuis le 14 mars 2017, les usagers ne déposent plus leur demande de CNI auprès de la mairie de leur domicile mais dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil. La demande de CNI est effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeport. La mairie de Bapaume est équipée du dispositif de recueil.

Les usagers pourront retirer le dossier de demande de CNI auprès de la mairie de leur domicile et effectuer une pré-demande sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr>.

Le dépôt des dossiers en Mairie de Bapaume se fera **sur rendez-vous** aux horaires suivants :
8h45-12h00 et 14h-16h30 du lundi au vendredi
Et de 8h45 à 12h00 le samedi matin.

Prise de rendez-vous par téléphone au 03.21.50.58.80 ou sur place 36 Place Faidherbe 62450 Bapaume.

* **Vagabondage des chiens** : Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. L'article R622-2 du Code pénal punit cette infraction d'une amende prévue pour les contraventions de 2^e classe (150€). Il est également interdit de laisser les chiens fouiller dans les ordures ménagères. Les chiens peuvent circuler sur la voie publique à condition d'être tenus en laisse.

Tout chien errant avec ou sans collier sera mis en fourrière. Les fonctions naturelles sont tolérées uniquement dans les caniveaux en dehors des passages pour piétons.

* **Stationnement des véhicules** : Rappelons que les routes sont destinées à la circulation et non au stationnement. Pensez aux engins agricoles, aux autobus et aux camions qui ne peuvent plus passer si vous vous garez sur la chaussée.

Le **stationnement** est généralement plus long que l'arrêt. ... Un véhicule à l'arrêt ou en **stationnement** ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux. Il est interdit de s'arrêter en voiture ou de **stationner** sur le **trottoir** sauf si un marquage au sol l'**autorise** expressément.

D'après l'Art 417-10 du Code de la Route : Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation. Le stationnement gênant est passible d'une contravention de 2^{ème} classe : amende de 35 €.

Mais l'article R.417-11 du même Code de la Route, en date du 2 juillet 2015, stipule quant à lui : "*Est considéré comme très gênant pour la circulation publique l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir* ». Le stationnement *très* gênant est lui passible d'une contravention de 4^{ème} classe : amende de 135 € !...

Dans les rues du village, le stationnement peut être toléré s'il est réalisé « à cheval » entre la

chaussée et le trottoir de manière à gêner le moins possible la circulation des voitures et le passage des piétons.

Le stationnement abusif

Un stationnement sera considéré comme abusif si le véhicule reste immobile pendant plus de 7 jours. Le propriétaire d'un véhicule en stationnement abusif encourt les mêmes sanctions qu'un stationnement gênant.

SECTEUR LOISIRS

Bibliothèque

La bibliothèque sera ouverte à la mairie :

les **mercredis 5, 12, 19 et 26 février de 16h30 à 19h.**

* Soirée couscous organisée par l'association de parents d'élèves :



 L'Association de Parents d'Elèves
"Les Mésanges"
Organise le
SAMEDI 8 FEVRIER 2020
à 19 h
Salle des fêtes de GOMIECOURT

Les bénéfices de cette soirée seront versés à l'école, afin de réduire le coût du prochain voyage.
Sur Place (à partir de 19 h)
ou à Emporter (à partir de 17 h)

Soirée COUSCOUS **5€ MENU enfant**

10€

MENU COUSCOUS - DESSERT

INSCRIPTION pour le Lundi 27 Janvier 2020 au plus tard, à retourner auprès des Ecoles du RPI, accompagnées de votre règlement (à l'ordre de l'APE Les Mésanges)

NOM - Prénom : _____

Sur Place ou A Emporter

Nombre de Repas Adulte : _____ x 10 € = _____

Nombre de Repas Enfant : _____ x 5 € = _____

Pour tout renseignement, contacter : Nathalie Leroy au 06.66.07.23.26
Ou Charlotte Mesnard au 06.95.91.79.25



PLANNING DES DATES DE PASSAGE COLLECTE DES ENCOMBRANTS (PAR SECTEUR POUR 2020)

SECTEUR DE BERTINCOURT	Jeudi 02 Janvier	29 Janvier	26 Février	25 Mars	22 Avril	20 Mai	17 Juin	15 Juillet	12 Août	09 Septembre	07 Octobre	04 Novembre	02 Décembre
SECTEURS DE CROISILLES & PUISIEUX	08 Janvier	05 Février	04 Mars	1er Avril	29 Avril	27 Mai	24 Juin	22 Juillet	19 Août	16 Septembre	14 Octobre	Jeudi 12 Novembre	09 Décembre
SECTEUR DE PUISIEUX	08 Janvier	05 Février	04 Mars	1er Avril	29 Avril	27 Mai	24 Juin	22 Juillet	19 Août	16 Septembre	14 Octobre	Jeudi 12 Novembre	09 Décembre
SECTEUR DE BAPAUME	22 Janvier	19 Février	18 Mars	15 Avril	13 Mai	10 Juin	08 Juillet	05 Août	02 Septembre	30 Septembre	28 Octobre	25 Novembre	23 Décembre

Secteur Bertincourt :

Barastre 62124, Beaumetz les Cambrai 62124, Bertincourt 62124, Beugny 62124, Bus 62124, Haplincourt 62124, Havrincourt 62147, Hermies 62147, Lebuquière 62124, Léchelle 62124, Metz en Couture 62124, Morchies 62124, Neuville Bourjonnal 62124, Rocquigny 62450, Ruyaulcourt 62124, Trescault 62147, Vêlu 62124, Ytres 62124

Secteur Croisilles :

Ayette 62116, Bullecourt 62128, Chérisy 62128, Courcelles le Comte 62121, Croisilles 62128, Ecoust St Mein 62128, Ervillers 62121, Fontaine les Croisilles 62128, Gomiécourt 62121, Hamelincourt 62121, Mory 62159, Moyenneville 62121, Noreuil 62128, St Léger 62128

Secteur Puisieux :

Fonquevillers 62111, Gommecourt 62111, Hébuterne 62111, Puisieux 62116, Saily au Bois 62111, Souastre 62111

Secteur Bapaume :

Ablainzeville 62116, Achiet le Grand 62121, Avesnes les Bapaume 62450, Bancourt 62450, Bapaume 62450, Beaulencourt 62450, Béhagnies 62121, Beugnâtre 62450, Biefvillers les Bapaume 62450, Bihucourt 62121, Bucquoy 62116, Douchy les Ayette 62116, Favreuil 62450, Frémicourt 62450, Gréville 62450, Le Sars 62450, Le Transloy 62450, Ligny-Thillois 62450, Martinpuich 62450, Morval 62450, Riencourt les Bapaume 62450, Sapignies 62121, Vaux Vraucourt 62159, Villers au Flos 62450, Warlencourt Esaucourt 62450